

VIVRE

juin 2020



Pour vous protéger

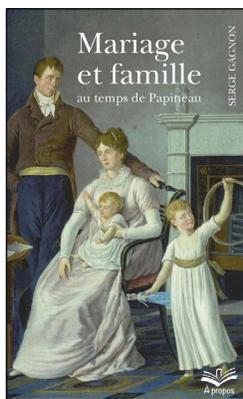
Mariages, dispenses et noces dans le Bas-Canada

En 1993, les Presses de l'Université Laval ont publié *Mariage et famille au temps de Papineau*, un brillant essai de Serge Gagnon. Cet ouvrage sur les unions de couples dans le Bas-Canada vient de paraître en format poche. La période étudiée par Gagnon va de 1790 à 1830 et est symbolisée par Louis-Joseph Papineau (1786-1870).

Cette histoire du mariage occupe une place de choix dans l'histoire de l'Église catholique québécoise qui, rappelons-le, a exercé un contrôle moral et cérémoniel sur le droit des individus de convoler en justes noces. L'Église fait aussi figure de médiatrice entre les jeunes couples et leurs parents ou entre des conjoints en situation de conflits.

L'ouvrage traite aussi bien d'endogamie familiale, d'inceste et de disparité de classe ou de culture, que de pouvoir épiscopal, de cérémonie religieuse et de noce paysanne. Comme il est impossible de tout couvrir dans une recension, j'ai choisi quelques exemples et opté parfois pour les plus colorés.

Il est sans doute normal que des fiancés n'ayant jamais eu de rapports sexuels fassent face à certaines difficultés d'adaptation. Or, la condamnation du plaisir par une pastorale rigoriste peut déclencher « un processus d'inhibition mettant obstacle à leur épanouissement sexuel ». D'autres personnes, plus hardies, se confessent d'avoir « pris plaisir à



Serge Gagnon, *Mariage et famille au temps de Papineau*, essai, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. À propos, 2020, 336 pages, format poche, 15,95 \$.

faire le devoir, ou simplement d'avoir étreint leur partenaire sans avoir beaucoup songé à la procréation ».

L'auteur nous apprend qu'« Un veuf ne peut marier la sœur (premier degré d'affinité) ou la cousine (second degré) de sa femme, ainsi du reste jusqu'au quatrième degré. » Gagnon souligne comment M^{sr} Joseph-Octave Plessis, évêque de Québec, souscrit à la règle médicale selon laquelle les mariages entre cousins germains (endogamie) conduisent à « des couples stériles ou des enfants débiles ». Il les interdit en faisant planer la menace de l'enfer.

Cette menace ne saurait, cependant, convertir les plus tièdes auxquels M^{sr} Plessis s'adresse sans doute à la fin du *Petit Catéchisme* : « À quoi s'exposent ceux qui se marient en péché mortel ? [...] à attirer sur eux et sur leurs enfants la malédiction de Dieu. » L'auteur note que cette pastorale de la peur laisse plusieurs Bas-Canadiens indifférents.

En une année, Rome accorde à M^{sr} de Québec soixante permis de dispense du « second degré de consanguinité et d'affinité ». Ces dispenses laissent croire que l'évêque semble avoir compris qu'il était aussi dangereux qu'inutile de résister aux pressions populaires. « Si les cousins déboutés décident de faire un enfant, se mettent en ménage, s'unissent sans prêtre devant l'autel, [...] à quoi sert la rigueur, sinon à provoquer un mal plus grand que celui qu'on a voulu éviter en refusant la dispense ? »

Côté noce, Serge Gagnon note qu'une fête a duré trois jours et trois nuits à Charlesbourg en 1820. Il fallait plusieurs maisons, l'une pour danser, une autre pour dormir, une troisième pour cuisiner et faire ripaille. Cinquante ans plus tard, un riche cultivateur de Saint-Jean-Port-Joli fit durer trois semaines les noces simultanées de sa fille et de son fils cadet.

La principale source de l'auteur a été l'abondante correspondance de l'évêque de Québec et de son auxiliaire de Montréal avec les curés des paroisses bas-canadiennes. L'ouvrage ne renferme pas moins de 348 notes de références et la bibliographie comprend quelque 200 ouvrages. Une véritable bible sur le mariage au Bas-Canada !



Paul-François Sylvestre